

Les subsides

Je pose très sincèrement une question, monsieur le Président. Puisque vous occupez le fauteuil, vous devez vous le poser très souvent. Quelle différence y a-t-il entre le gouvernement libéral précédent et le groupe de députés, d'en face, qui forment le gouvernement actuel?

[Français]

Nous avons les mêmes fonctionnaires, le même président de la Banque du Canada, le même sous-ministre pour le ministère des Finances ici dans le pays. Nous avons la même politique monétaire. Quelqu'un là-bas est d'accord avec moi. Il a dit qu'il était d'accord; c'est un député d'arrière-ban du parti progressiste conservateur.

Mais c'est vrai, monsieur le Président, la politique monétaire du gouvernement actuel est exactement la même que celle du gouvernement de M. Trudeau il y a deux ou trois ans. C'est M. Bouey qui prend les décisions gouvernementales, ce n'est pas du tout le ministre des Finances, et je suis certain aussi que le député de Mississauga-Nord (M. Blenkarn) est d'accord avec moi, parce que je me souviens très bien, lorsqu'il était de ce côté-ci de la Chambre il y a deux ou trois ans, il posait souvent des questions, à savoir pourquoi nous n'avions pas une politique monétaire indépendante dans ce pays. Il a souvent parlé de la nécessité et du besoin d'aide pour les PME, pour nos agriculteurs, pour nos pêcheurs, ainsi que dans le domaine des hypothèques pour les Canadiens ordinaires, mais je pose la question, monsieur le Président. Où est la différence?

M. Rodriguez: Il n'y a pas de différence!

M. Nystrom: Il n'y a pas de différence. M. Mulroney est la réincarnation de M. Trudeau. Ce sont exactement les mêmes choses. Il y a peut-être une petite différence... Je pense que M. Mulroney aime mieux M. Reagan que M. Trudeau, mais c'est la seule différence, monsieur le Président, et je suis certain que vous êtes d'accord avec moi.

Mme Mailly: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable députée de Gatineau vient d'invoquer le Règlement pour, sans doute, nous rappeler que l'honorable député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) devrait, lorsqu'il parle du premier ministre, s'adresser comme tel et non mentionner son nom personnel.

Mme Mailly: Merci, monsieur le Président.

● (1530)

[Traduction]

M. Nystrom: Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement de certains détails de la motion. Cette motion, présentée par le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau) est ainsi conçue:

Que la Chambre regrette que le gouvernement ait encore retardé la présentation d'un budget et ait ainsi assuré qu'il aura passé plus de huit mois au pouvoir sans rien faire de concret pour créer des emplois et pour établir le genre de confiance économique nécessaire à la réalisation des espoirs et aspirations de tous les Canadiens et en particulier des femmes, des jeunes, des agriculteurs, des pêcheurs, des personnes âgées, des autochtones et, surtout, des chômeurs dont le nombre atteint presque le million et demi.

Je voudrais proposer l'amendement suivant. Je propose, appuyé par le député de Beaches (M. Young):

Qu'on modifie la motion en insérant immédiatement après le mot «autochtones» les mots suivants:

«la population handicapée, les minorités visibles.»

Je présente cet amendement parce que les libéraux ont énuméré toute une série de gens, y compris les autochtones, les agriculteurs et les pêcheurs, mais oublié deux groupes très importants de notre société: les handicapés et les minorités visibles.

Le rapport Abella a été déposé à la Chambre en novembre dernier. Il traite d'action positive et de possibilités équitables d'emploi pour quatre groupes au Canada. Il examine la situation des femmes et de trois minorités, soit les autochtones, les handicapés et les minorités visibles. A mon avis, le parti libéral a fait preuve de négligence en oubliant dans son énumération les handicapés et les minorités visibles.

Dans notre groupe d'intervention en matière d'emploi, nous avons constaté que les Canadiens sont portés à oublier les handicapés. Toutefois, de 8 à 10 p. 100 des Canadiens sont handicapés. Dans le domaine de l'emploi, la plupart de ces personnes sont traitées injustement. Au fil des années, le gouvernement fédéral s'est montré peu empressé de fournir une aide satisfaisante aux Centres d'emploi du Canada pour trouver du travail aux Canadiens handicapés et leur offrir des programmes de formation. Il y a trois ou quatre ans, le Parlement établissait le comité spécial concernant les invalides et les handicapés. Notre porte-parole au sein de ce comité était le député de Beaches (M. Young). Il a fait de nombreux discours à la Chambre sur la nécessité d'établir des programmes d'action positive à l'intention des Canadiens invalides. Les associations nationales qui représentent nos invalides sont déçus parce que le gouvernement n'a pris aucune mesure positive en leur faveur. Par conséquent, si nous voulons débattre cette motion aujourd'hui, autant tenir compte aussi de nos handicapés.

Il y a aussi les minorités visibles. Nous savons tous que les minorités visibles se heurtent à certains problèmes, car elles sont victimes de discrimination au travail et dans la recherche d'un emploi. A Toronto, le député d'Essex-Windsor (M. Langdon) et moi-même nous sommes entretenus avec un représentant de la Coalition nationale des Noirs et avec les représentants d'autres associations qui luttent contre le racisme. Nous avons entendu parler de diverses études exécutées à Toronto qui révèlent nettement que les employeurs traitent injustement les Noirs et les autres minorités visibles. Dans une étude, un acteur blanc et un acteur noir se sont présentés chez divers employeurs de Toronto pour postuler le même emploi. Ils avaient les mêmes compétences, la même scolarité et le même âge. Ils ont également utilisé la même approche. Ils ont constaté, à maintes et maintes reprises, que les emplois disparaissaient lorsque c'était l'acteur noir qui faisait la demande, mais que, souvent, une offre était faite à l'acteur blanc qui posait sa candidature quelques minutes avant ou quelques minutes après l'acteur noir.

Il est temps que nous pensions davantage aux minorités visibles et que nous fassions plus. A Halifax, nous avons rencontré des groupes religieux qui nous ont parlé des problèmes de la population noire. Il est malsain que la grande majorité des jeunes noirs de Halifax soient en chômage. C'est malsain et c'est injuste, dans une ville et dans un pays qui ont autant à offrir. La Chambre doit prendre une position catégorique au nom des minorités visibles et des handicapés, ainsi que de tous ceux qui sont mentionnés dans la motion libérale.